

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absente excusée : MURATET Nicole (procuration à Dominique BONNET)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter aux comptes- rendus des séances des 25 novembre et 11 décembre 2025. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Madame Le Maire demande la possibilité de rajouter deux délibérations dont l'objet n'était pas connu lors de l'établissement de la convocation : la délibération 2026-003 concernant un second voyage scolaire pour les élèves de 4^{ème} du Collège Jean Dauzié à Madrid et la 2026-004 concernant une demande de subvention pour l'école foot Cère et Rance.

Ces demandes de modifications sont acceptées à l'unanimité.

Délibération 2026-001 : Participation financière à un voyage scolaire pour quatre élèves du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat, habitants la Commune de Vitrac

Madame La Principale du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat nous adresse un courrier indiquant que 4 élèves, domiciliés à Vitrac, participent à un voyage scolaire pour les élèves de 5^{ème} du 26 au 30 janvier 2026 aux GETS en Haute-Savoie.

La Commune de Vitrac a toujours soutenu ces initiatives qui permettent aux jeunes de découvrir une région, d'avoir une expérience de vie collective ou d'exercer une pratique sportive.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une participation financière de 200 € (50 € par élève) pour ce voyage aux Gets en Haute-Savoie du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2026,
- Dit que cette somme sera prise sur le compte 65748 (subvention communale), du budget primitif 2026
- Autorise Madame Le Maire à effectuer le virement au collège.

Délibération 2026-002 : Modifications statutaires du SIVU des eaux de la Fontbelle

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-20,

VU les statuts du Syndicat des eaux de la Fontbelle,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-1157 du 9 juillet 2025 portant extension du syndicat aux communes de Boisset, Marcolès, Omps, Roannes-Saint-Mary, Saint-Antoine, Saint-Mamet-la-Salvetat et Vitrac,

VU le projet de statuts joint en annexe,

VU la délibération n°DE001-2026 en date du 15 janvier 2026 par laquelle le SIVU des eaux de la Fontbelle a adopté le projet de statuts ci-joint,

Considérant que le Syndicat des eaux de la Fontbelle exerce pour le compte de ses communes membres la compétence alimentation en eau potable,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, il a été étendu à 7 nouvelles communes,
Considérant que cette extension nécessite des adaptations statutaires s'agissant notamment du nom, du siège et de la gouvernance,
Considérant les projets de statuts joints en annexe,
Considérant que ces modifications statutaires sont soumises à délibération des conseils municipaux à la majorité qualifiée,

AINSI APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1 :

D'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de statuts figurant en annexe

Article 2 :

De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification au Président du SIVU des eaux de la Fontbelle et au Préfet du Cantal.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon – 63033 Clermont Ferrand Cedex 1) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Résultat du vote

Nombre de votants 11

Voix Pour 11

Voix Contre 0

Abstentions 0

La commune tient un dossier recensant le nombre et la durée des interventions sur le réseau d'eau, afin de le transmettre au syndicat des eaux de la Fontbelle Cère et Rance afin qu'il puisse comptabiliser le pourcentage du temps de travail effectué par l'agent communal. Une convention de mise à disposition de l'agent communal technique ainsi qu'une délibération seront à acter après réunion du conseil syndical technique.

Le SIVU nous informe que chaque compteur changé sera remplacé par un compteur dont le relevé peut se faire à distance.

Une répartition des subventions sera à étudier pour les travaux effectués par la commune de Vitrac e Une péréquation sera établie entre la commune et le syndicat.

De nouvelles dépenses seront à renseigner dans le Budget primitif de 2026, celle de la consommation d'eau des bâtiments communaux et des taxes afférentes. Une recette quant au reversement par le SIVU d'une partie du salaire de l'agent communal en intervention est également à prévoir.

Délibération 2026-003 : Participation financière à un voyage scolaire pour un élève du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat, habitant la Commune de Vitrac

Madame La Principale du Collège Jean Dauzié de Saint-Mamet-La-Salvetat nous adresse un courrier indiquant qu'un élève, domicilié à Vitrac, participe à un voyage scolaire pour les élèves de 4^{ème}, du 29 mars au 3 avril 2026 à MADRID, en Espagne.

La Commune de Vitrac a toujours soutenu ces initiatives qui permettent aux jeunes de découvrir une région, d'avoir une expérience de vie collective ou d'exercer une pratique sportive.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés le Conseil Municipal :

- Décide d'octroyer une participation financière de 50 € pour cet élève, pour ce voyage à MADRID du dimanche 29 mars au vendredi 3 avril 2026,
- Dit que cette somme sera prise sur le compte 65748 (subvention communale), du budget primitif 2026
- Autorise Madame Le Maire à effectuer le virement au collège.

Délibération 2026-004 : Subvention École de Foot « Cère et Rance Football »

Monsieur le coordonnateur sportif de l'école de foot « Cère et Rance Football » sollicite la commune de Vitrac pour une aide financière exceptionnelle relative à l'organisation d'un stage les 8,9 et 10 avril 2026 à Parlan pour tous les élèves.

De plus ce stage se terminerait le vendredi par un déplacement à RODEZ (Aveyron) pour assister à un match professionnel de ligue 2 (RAF-TROYES).

La commune de Vitrac, après exposé et débat, a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 180 euros, pour cette initiative riche pour les élèves de l'école de foot « Cère et Rance Football ».

Ainsi après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'octroyer une participation financière de 180 € pour ce stage les 8,9 et 10 avril et le déplacement à RODEZ pour assister à un match professionnel.
- Dit que cette somme sera prise sur le compte 65748 (subvention communale) du BP 2026.
- Autorise Madame le Maire à effectuer le virement sur le compte « Cère et Rance Football ».

Téléphonie mobile :

Une réunion sur site avec les techniciens a eu lieu le 6 janvier dernier.

Une convention de servitude de passage a été envoyée à Madame De Cassagnes de Beaufort De Miramon-Fargues concernant la parcelle de 224m2 relative à l'accessibilité de la parcelle communale où sera implanté le pylône de téléphonie mobile.

Alarme Agence Postale Communale :

L'alarme a été posée la semaine 3

Pour rappel la commune règle dans un premier temps cette facture et la Région suite à envoi de justificatif de paiement nous rembourse l'intégralité de la dépense.

Auvents :

Le début des travaux est prévu le lundi 26 janvier ; la première réunion de chantier aura lieu le mardi 27 janvier à 9h.

Passerelle « Chemin des peintures » :

L'Entreprise LHERITIER fournit le plancher et les gardes corps ; la livraison est prévue fin février.

En parallèle l'Entreprise GUIBERT doit intervenir pour la pose des bases béton de la passerelle.

La pose des lattes de la passerelle, plus le garde-corps sera posée avec l'aide des élus et toutes personnes qui se portent volontaires pour ces travaux

Ce chemin de randonnée étant classé par l'office de tourisme et entretenu par la COM COM « Châtaigneraie cantalienne », une demande d'aide financière à cette dernière a été formulée.

Mr MARTY et GIRAUDET, respectivement propriétaire et exploitant des terrains limitrophes, sont informés de ces travaux.

PLUi :

Il a été adopté mais nous sommes dans l'attente de l'arrêté de la préfecture pour son application ; celui-ci devrait être pris mi-février. En attendant, les dossiers à instruire sont donc encore à envoyer à la DDT (Direction Départementale des Territoires). Ensuite c'est la CABA (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac) qui instruira ces dossiers d'urbanisme.

Les secrétaires de mairie auront une formation sur le nouveau logiciel qui sera mis en place dans les collectivités. Une première réunion de présentation est fixée au mardi 3 février à la Maison des Services à Saint-Mamet La Salvetat.

En ce qui concerne les granges répertoriées sur la commune et destinées à être réhabilitées, une autorisation de la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sera obligatoire.

Des plans répertoriant les différentes zones seront mis à disposition des communes une fois que l'arrêté sera promulgué

Questions diverses :

*Commission finances : Elle se réunira le 10 février à 20h30 afin de commencer à préparer le budget primitif 2026

*Coupe de bois : A ce jour, la recette de la coupe de bois effectuée en 2024 et 2025 est d'un montant 10 746.24 €

*Restes à réaliser : Les reports de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 sont de 42 041 € en dépenses et de 24 000 € en recettes.

*Recettes location de la salle polyvalente : Pour 2025, celle-ci s'élève à la somme de 4160 €. A ce jour, il y a peu de réservations pour 2026.

Lors de la location pour le réveillon du 31 décembre, un extincteur a été vidé ; le coût s'élève à 74,40 € , logiquement les locataires devraient régler cette dépense communale. Mme Claire BROUXEL contacte ces personnes pour évoquer ce problème

A l'avenir il conviendra de vérifier si le scellement des extincteurs est toujours présent lors de l'état des lieux de sortie.

*Dons à la commune : Quatre tableaux (3 aquarelles et une peinture) ont été donnés à la commune par deux familles. Un courrier de remerciement leur a été adressé

*Conduite alimentant le lavoir et la fontaine : Dans la cadre d'une coupe de bois, le tracé de la conduite alimentant ces deux réservoirs nous a été demandé afin de la localiser avant tous travaux. Cette conduite n'est pas répertoriée sur un plan, elle ne correspond pas à la distribution d'eau potables aux administrés.

*Pont de Lamartinie : Un rendez-vous est programmé avec Mr DUPETITMAGNIEU de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » le jeudi 22 janvier prochain à 10h pour évoquer les possibilités de travaux de ce dernier.

Pour information le Conseil Départemental propose des aides et subventions.

*Salle inter associations : Problème de résonance

Les établissements Tout Faire Matériaux et Gédimat ont été contactés afin d'établir des devis pour l'isolation phonique et thermique de cette pièce. L'achat des matériaux pourrait se faire par la commune et la pose par les bénévoles et membres des associations.

La norme quant aux prises électriques est à vérifier pour voir si nous sommes dans la conformité.

*Demande d'alignement au Serieys : Un particulier sollicite un rendez-vous pour un projet de construction d'un mur le long de la voie communale pour lequel une demande d'alignement nous a été adressée.

Un rendez-vous sur site est acté entre la commune, le demandeur et propriétaire riverain est fixé le 27 janvier.à 10h

*Assemblée Générale de Groupama : La salle polyvalente de Vitrac a été réservée à cette occasion le 4 avril 2026, par la caisse locale de Saint-Mamet -La-Salvetat. Le président demandait la gratuité, les avis étant divergents, un vote a été organisé (4 voix pour la gratuité). La somme de 120€ sera donc demandée pour l'occupation du 4 avril.

*Station d'épuration : Selon une note du CIT, l'évacuation des boues devra être programmée rapidement. Madame le Maire se met en relation avec la personne du CIT en charge de ce dossier

*Routes communales enneigées : Lors de l'épisode neigeux du jeudi 15 janvier, les transports scolaires ont été annulés par Monsieur le Préfet. Le problème de l'accueil en garderie scolaire à Marcoles, dans ces conditions difficiles d'organisation pour les parents a été rencontré et sera évoqué lors du prochain conseil d'école.

Des remarques sur le fait qu'il n'y avait pas de tas de gravillons en bordure de route communale nous sont parvenues. Ces remarques seront transmises à l'agent communal technique afin qu'il dispose du gravillon sur routes dans les montées.

*Plaintes d'administrés : Lecture des courriers : pour un, le désaccord sur la transmission de la compétence de l'eau au SIVU, pour l'autre la dénonciation de nuisances olfactives liées au l'augmentation du cheptel bovin d'un exploitant agricole.

*Stage école : Un vitracois scolarisé au collège de Saint-Mamet, sera accueilli à l'école et à la garderie scolaire dans le cadre d'un stage de 3^{ème} du 26 au 30 janvier 2026.

*Village fleuri 2026 : Une visite de la région aura lieu en juin/juillet pour un contrôle de l'octroi « Deux fleurs » à la commune de Vitrac. Une visite du CAUE sera programmée pour nous aider à garder ce label

*Analyses de l'eau : Elles sont satisfaisantes ; le taux de chlore est toutefois un peu élevé sur Fontange, et les nitrates également.

Les analyses sont désormais à la charge du SIVU depuis le 1^{er} janvier.

*DDEN : Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, présents aux conseils d'école, demandent une subvention de 50.00 €. Aucune suite n'est donnée à cette demande

*Locations touristiques : Le Conseil Départemental, par un courrier souhaite dynamiser la mise en location touristique à travers les nombreuses résidences secondaires.

*Elections Municipales : 15 et 22 mars 2026.

*Les peupliers de la commune tombés à cause de la tempête de décembre dernier à Labrunie ont été sortis et tronçonnés par Mr Jérôme PUECH. Merci à lui pour ce travail qui était normalement en charge de la commune.

*Assainissement collectif : Une réflexion sera menée pour savoir si nous déléguons cette compétence au SIVU de la Fontbelle ou si nous gardons cette compétence

Prochaine réunion :

Commission finances le 10 février à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 24 février à 20h30

Fin de séance : 22h30

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BONNET Dominique	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
MURATET Nicole	Procuration à Dominique BONNET
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	